



Charte numérique des médiathèques en réseau Falaises du Talou

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Le réseau des médiathèques Falaises du Talou se compose des établissements de lecture publique situés à Saint Nicolas d'Alhiermont, Envermeu, Freulleville et Petit Caux* (*Communes déléguées de St Martin en Campagne, Tourville la Chapelle, Belleville sur mer, Derchigny-Graincourt). En cas d'intégration de nouveaux établissements au réseau, le présent règlement s'y verrait également appliqué.
- Ce réseau propose à ses usagers du matériel informatique et numérique (ordinateurs, tablettes, tables numériques, liseuses, jeux vidéo, Micro-Folie, boîtes à histoires...).
- Les médiathèques sont des services intercommunaux placés sous l'autorité du **Président** de la Communauté de Communes Falaises du Talou pour leur fonctionnement.
- Cette charte numérique fixe les conditions d'utilisation et / ou de prêt de ce matériel informatique et numérique par les usagers. Le personnel, sous l'autorité du responsable du réseau, est chargé de le faire appliquer.

CONDITIONS D'ACCÈS AUX POSTES INFORMATIQUES, À LA WIFI, AUX TABLETTES ET AUX TABLES NUMÉRIQUES

- Les postes informatiques, tablettes et tables numériques sont à la disposition des usagers dans les médiathèques. La présentation de la carte d'utilisateur en cours de validité ou de la carte d'identité est obligatoire pour toute utilisation du matériel.
- Leur utilisation est limitée à 1 heure par demi-journée et par personne. Elle pourra être prolongée si aucun autre usager n'en demande l'accès.

- Un poste informatique, une tablette ou une table numérique ne peuvent être utilisés que par deux personnes au maximum simultanément.
- Les tablettes sont uniquement accessibles et utilisables dans l'enceinte des médiathèques, aux emplacements prévus à cet effet.
- Depuis les postes informatiques mis à disposition, les usagers ont la possibilité d'accéder à Internet et aux logiciels de bureautique. Il est également possible d'imprimer des documents sur clé USB et de scanner sur demande auprès du personnel. En cas d'écoute audio ou de visionnage vidéo, l'utilisation d'un casque est demandée.
- Depuis les tablettes et tables numériques mises à disposition, les usagers ont la possibilité d'accéder à Internet et à une sélection d'applications. En cas d'écoute audio ou de visionnage vidéo, l'utilisation d'un casque est demandée. Les tablettes sont mises à disposition avec une sélection d'applications. Il est interdit de télécharger de nouvelles applications ou de modifier le contenu des tablettes.
- Les consultations Internet sont libres dans le respect de la législation en vigueur. L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait du réseau auquel il a accès. Les parents ou tuteurs sont responsables de l'usage que font leurs enfants du réseau auquel ils ont accès.
- Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion qui ne conviendrait pas à un lieu public.
- Il est recommandé aux usages de se déconnecter de toutes les sessions ouvertes avant leur départ. Les déconnexions sont faites chaque jour par le personnel à l'aide d'un logiciel de nettoyage de PC.
- L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer des opérations qui pourraient altérer l'intégrité du matériel informatique ou le fonctionnement normal de l'installation réseau. Il s'engage à ne télécharger ou n'enregistrer des données que sur sa clé USB. Ces données seront sous la responsabilité de l'utilisateur, à charge pour lui de respecter la législation en vigueur. La Communauté de Communes ne pourra être tenue responsable du dysfonctionnement d'un support ne lui appartenant pas et du non-respect des lois en vigueur dans ce domaine.
- Les médiathèques en réseau mettent également à la disposition du public un accès WIFI. Ils peuvent demander un code d'une validité de 4 heures à l'accueil des médiathèques.

- Le réseau public fait l'objet d'un filtrage interdisant l'accès aux sites illégaux (sites à caractère pornographique, incitant ou faisant l'apologie de la violence, de la haine raciale, téléchargements illégaux etc...).
- Le personnel est à la disposition des usagers pour une démonstration, un accompagnement aux fonctionnements des postes informatiques, des tablettes et tables numériques des médiathèques en réseau et en cas de problèmes techniques de premier niveau. Néanmoins, la navigation se fait de façon autonome par les usagers et le personnel ne peut faire leurs démarches à leur place par mesure de sécurité et de confidentialité. En cas de besoin d'accompagnement aux démarches administratives, les usagers peuvent s'adresser à France Services.

CONDITIONS D'ACCES AUX ESPACES JEUX VIDEO

- L'accès aux espaces jeux vidéo est soumis à réservation d'un créneau auprès du personnel au préalable.
- La réservation peut être effectuée sur place auprès du personnel, par mail ou par téléphone, 15 jours à l'avance maximum.
- La présentation de la carte usager en cours de validité et de la carte d'identité est obligatoire pour tout accès aux espaces jeux vidéo. Le personnel remet aux usagers les manettes et casques, procède à la mise en service des consoles, met en place le jeu choisi par les usagers et conserve la carte d'identité en guise de caution pendant toute la session de jeu et jusqu'au retour des manettes et casques à l'accueil.
- En cas de retard de plus de 15 minutes, la réservation est considérée comme annulée et le créneau peut être attribuée à un autre usager.
- Leur utilisation est limitée à 1 heure par demi-journée et par personne. Elle pourra être prolongée si aucun autre usager n'en demande l'accès.
- 4 personnes maximum en simultané sont autorisées sur un même créneau.
- Les jeux vidéo proposés sont uniquement mis à disposition pour du jeu sur place. Aucun emprunt à domicile n'est autorisé.
- Les boîtiers des jeux vidéo sont disponibles en rayon afin de permettre aux usagers d'accéder aux résumés, aux modalités de jeu, et autres informations visuelles. Les usagers peuvent les consulter mais doivent les laisser en place sur le rayonnage prévu à cet effet. Ils sont rangés par type de console et par catégories PEGI.

- Les CD et cartouches de jeux sont à demander à l'accueil des médiathèques. Le personnel se charge d'enregistrer la consultation sur place du jeu et de son chargement sur les consoles.
- Une sélection de jeux vidéo dématérialisés est également proposée. Les usagers ont la possibilité d'en consulter la liste par voie d'affichage dans les espaces jeux vidéo et sur le portail des médiathèques. Il est interdit de télécharger de nouveaux jeux ou de modifier le contenu des consoles.
- L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des consoles et jeux vidéo auquel il a accès. Les parents ou tuteurs sont responsables de l'usage que font leurs enfants des consoles et jeux vidéo auxquels ils ont accès. Le personnel n'est pas responsable si un usager mineur fait le choix d'un jeu vidéo dont la catégorie PEGI ne correspond pas à son âge.
- L'adhérent s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers des médiathèques. Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute session de jeux en cas de comportement excessif ou de non-respect du règlement intérieur ou de la charte numérique.
- L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer des opérations qui pourraient altérer l'intégrité du matériel ou le fonctionnement normal de l'installation. Seul le personnel est habilité à manipuler les consoles de jeux vidéo. La Communauté de Communes ne pourra être tenue responsable du dysfonctionnement d'un support ne lui appartenant pas et du non-respect des lois en vigueur dans ce domaine.
- Le personnel est à la disposition des usagers pour une démonstration, un accompagnement aux fonctionnements des consoles de jeux et en cas de problèmes techniques de premier niveau. Néanmoins, l'utilisation se fait de façon autonome par les usagers.

CONDITIONS D'ACCES A LA MICRO-FOLIE

- Le projet Micro-Folie est porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette, avec le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le musée du Louvre, le musée national Picasso, le musée d'Orsay, le musée du Quai Branly - Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Rmn-Grand Palais, Universcience et d'autres opérateurs nationaux et internationaux.

- Cette plateforme culturelle au service des territoires vient se décliner différemment dans chaque lieu. La Micro-Folie fixe, proposée à la médiathèque Voyage en pages et sa version mobile, itinérante sur le territoire, proposent aux usagers un musée numérique, une ludothèque, un espace réalité virtuelle et de la robotique ludique.
- La Micro-Folie est libre d'accès.
- L'utilisation des tablettes Micro-Folie est limitée à 2 personnes en simultanée par tablette.
- L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait de la Micro-Folie. Les parents ou tuteurs sont responsables de l'usage que font leurs enfants de la Micro-Folie.
- Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute consultation de la Micro-Folie qui ne conviendrait pas à un lieu public.
- L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer des opérations qui pourraient altérer l'intégrité du matériel ou le fonctionnement normal de l'installation. La Communauté de Communes ne pourra être tenue responsable du dysfonctionnement d'un support ne lui appartenant pas et du non-respect des lois en vigueur dans ce domaine.
- Le personnel est à la disposition des usagers pour une démonstration, un accompagnement aux fonctionnements de la Micro-Folie et en cas de problèmes techniques de premier niveau. Néanmoins, l'utilisation se fait de façon autonome par les usagers.

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA MEDIATHEQUE NUMERIQUE

- La médiathèque numérique est un service proposé en partenariat avec la Médiathèque départementale de Seine-Maritime. La médiathèque numérique vous propose d'accéder gratuitement à des milliers de contenus en ligne accessibles 24h sur 24, 7 jours sur 7, consultables sur ordinateurs, tablettes ou smartphones. Le personnel n'est pas responsable des contenus proposés par la Médiathèque numérique.
- Pour se connecter à la Médiathèque numérique il est nécessaire de disposer d'un abonnement valide dans les médiathèques Falaises du Talou et d'accéder à son compte lecteur sur le portail.

- L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des ressources numériques. Les parents ou tuteurs sont responsables de l'usage que font leurs enfants des ressources numériques.
- La Communauté de Communes ne pourra être tenue responsable du dysfonctionnement d'un support ne lui appartenant pas et du non-respect des lois en vigueur dans ce domaine.
- Le personnel est à la disposition des usagers pour une démonstration, un accompagnement aux fonctionnements de la Médiathèque numérique et en cas de problèmes techniques de premier niveau. Néanmoins, l'utilisation se fait de façon autonome par les usagers.

CONDITIONS D'EMPRUNT DES LISEUSES ET DES BOITES A HISTOIRES

- Chaque liseuse et boîte à histoires est prêtée avec une fiche descriptive du fonctionnement du matériel, la liste des accessoires fournis et de la liste des livres et histoires installés sur l'appareil.
- Les liseuses et boîtes à histoires sont prêtées déjà chargées d'un bouquet de livres numériques et d'histoires. Il est interdit d'y charger de nouveaux titres ou de modifier le contenu du matériel emprunté.
- Pour connaître les dispositions générales relatives aux emprunts, l'utilisateur est invité à consulter le règlement intérieur.
- Le personnel est à la disposition des usagers pour une démonstration, un accompagnement au fonctionnement des liseuses et des boîtes à histoires et en cas de problèmes techniques de premier niveau. Néanmoins, l'utilisation se fait de façon autonome par les usagers.

PROCEDURES

- Le matériel informatique et numérique étant fragile, il doit être manipulé avec précaution.
- L'utilisateur s'engage à informer le personnel de tout dysfonctionnement, incident ou panne ayant affecté le matériel.

- L'utilisateur s'engage à ne pas intervenir techniquement sur le matériel et à ne pas télécharger, modifier ou supprimer de logiciels, fichiers ou applications ou à modifier les paramètres.
- Pour tout rechargement, il convient d'utiliser les accessoires fournis par les médiathèques.
- Pour connaître les dispositions générales relatives aux procédures, l'utilisateur est invité à consulter le règlement intérieur. En cas de non-restitution (perte ou vol) ou de détérioration du matériel, l'utilisateur s'engage au remplacement du matériel par son équivalent de même valeur. Dans le cas contraire, une procédure de mise en recouvrement sera engagée pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du matériel.

APPLICATION DE LA CHARTE

- Tout usager des médiathèques en réseau Falaises du Talou s'engage à se conformer à la présente charte. Sur proposition motivée des médiathèques, toute infraction aux dispositions ci-dessus énoncées, peut entraîner, selon les cas, la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt, l'exclusion du bénéfice des services publics proposés par les médiathèques, voire l'interdiction d'accéder aux locaux des médiathèques.
- La présente charte et toute modification seront portées à la connaissance du public par tout moyen adapté. Un exemplaire de cette charte est disponible aux banques d'accueil de chaque établissement. Elle est également consultable sur le site internet des médiathèques en réseau Falaises du Talou.
- Toute modification sera notifiée par voie d'affichage.
- Cette charte a été approuvée par décision du Président en date du 1^{er} décembre 2022.

Le Président, Patrice PHILIPPE



